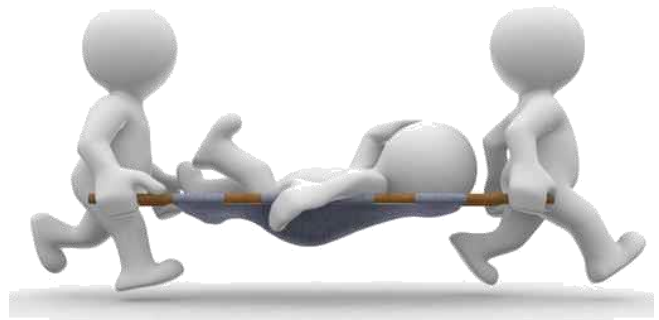


LE CAP AGENT DE SECURITE



**Permet d'obtenir la carte professionnelle
d'Agent de Sécurité**

Incluant SST / SSIAP1 / PSE1 / Habilitation Electrique

Le centre de formation

AXE Formation bénéficie des plates-formes de formations et moyens pédagogiques adaptés à chaque parcours de formation.

AXE Formation sera au cœur de la formation professionnelle pour répondre à toutes les interrogations des entreprises et des jeunes.

Le centre de formation est un partenaire, prestataire de services auprès des entreprises et facilite ainsi toutes les démarches administratives liées à l'emploi des jeunes.

C'est aussi l'interlocuteur privilégié des jeunes pour la création de leur parcours professionnel et l'accompagnement tout au long de la formation.

Le métier

Le CAP AS (Agent de Sécurité) permet d'obtenir un emploi dans toute entreprise ayant son propre service de sécurité ou dans une entreprise de sécurité assurant des prestations de sécurité auprès d'entreprises clientes.

LE CAP AS permet donc d'acquérir les notions indispensables aux métiers de la sécurité et apporte aux apprenants des compétences techniques au niveau de la sécurité des biens et des personnes tant au niveau de la prévention que de l'intervention et du compte-rendu.

Il peut également déboucher sur le BP AS (Brevet Professionnel Agent de Sécurité) qui permet d'exercer des fonctions d'encadrement ou sur le Baccalauréat Professionnel Sécurité.

Le domaine de la sécurité dégage actuellement environ 15 000 emplois par an sur la France entière, ce qui fait de lui un des premiers secteurs d'embauche aujourd'hui.

Les régions les plus demandeuses aujourd'hui sont la région parisienne, le Rhône et la Provence –Côte d'Azur.

Les agents de sécurité sont en poste à l'entrée des commerces, des usines, des bureaux et des banques. Les rondiers effectuent des rondes régulières dans les bâtiments et les parkings. Les surveillants de magasins travaillent plutôt dans les grandes surfaces. Les opérateurs en télésurveillance veillent devant leurs écrans de contrôle vidéo et les convoyeurs de fonds ou gardes du corps protègent physiquement les biens ou les personnes (formations complémentaires obligatoires).

En dehors des compétences techniques, l'apprenant en CAP AS devra justifier d'un casier judiciaire vierge (en fournissant au centre de formation et à l'entreprise le bulletin n°3 ou troisième volet). Il bénéficiera (après instruction auprès du CNAPS) d'une carte professionnelle préalable pendant la formation, qui deviendra définitive lors de l'obtention de l'examen final du CAP. Ce document est obligatoire pour suivre la formation. Il faudra également être doté d'une bonne condition physique. On lui demandera aussi d'être imprégné par sa mission, ce qui veut dire qu'il faudra être en veille permanente et faire preuve de concentration, de sérieux et d'un grand sang-froid.

Le titulaire d'un CAP AS devra protéger l'entreprise (biens et personnes) pour laquelle il travaille afin de prévenir:

- De l'incendie
- Du vol et la malveillance
- Des atteintes à l'environnement
- Il porte secours aux personnes en difficultés



Ce travail s'exercera obligatoirement dans le respect total des consignes générales de sécurité et des consignes particulières de l'entreprise mais surtout, dans le cadre législatif et réglementaire en vigueur.

Le diplôme

Recrutement et pré requis :

Le candidat est accepté en CAP AS à l'issue d'un entretien individuel avec la responsable du centre de formation, qui valide son dossier de candidature.

Les seuls prérequis nécessaires à la formation de CAP AS sont des connaissances générales correspondant à un niveau scolaire de 3^{ème} et une forte motivation et casier judiciaire vierge permettant l'obtention de la carte professionnelle.

Le CAP Agent de Sécurité est constitué de:

3 unités professionnelles	3 unités d'enseignement général
● U1 : Prévention des actes de malveillance et de négligence	● EG1 : Français / Histoire-géographie/Enseignement moral et civique
● EP2 : Prévention et lutte contre l'incendie	● EG2 : Maths / Sciences
● EP3 : Secours et assistance aux personnes	● anglais

Pour chacune de ces unités, l'apprenant devra pouvoir effectuer des tâches de prévention, d'analyse des anomalies, d'intervention le cas échéant et de compte-rendu.

Le CAP n'est obtenu que si les trois unités sont validées.

AXE FORMATION a souhaité s'adapter et répondre précisément aux exigences du milieu professionnel de la sécurité, en proposant également lors du CAP la préparation et le passage des qualifications professionnelles suivantes :

- SST (Sauveteur Secouriste du Travail)
- SSIAP1 (Service de sécurité et d'assistance à personnes)
- PSE1 (Premier Secours en Equipe de niveau 1)
- Habilitation électrique (pour non électricien)
- Permis feu
- Attestation Matières dangereuses
- Palpation
- Module de TRE (Techniques de Recherches d'emplois)
- Les capacités à s'informer, analyser, intervenir, contrôler et rendre compte seront développées au cours de la formation et indispensables sur le lieu du travail.

Matières enseignées :

Matières Professionnelles Contenu général	
Droit	Les institutions publiques françaises et européennes, l'organisation de la sécurité en France et le cadre juridique de la profession d'APS.
Communication et informatique	Techniques orales et écrites de communication, Techniques de recherches d'emploi, logiciels de traitement de texte et internet.
Incendie	L'incendie : combustion, détection, alarme, extinction et réglementation ERP/IGH, protection de l'environnement (les différents risques et les moyens de protection) Suivi de formation et passage du SSIAP1
Secourisme	Le secours aux personnes : la physiologie, les gestes de survie et l'utilisation du matériel de premiers secours. Suivi de formation et passage du certificat SST et PSE1
Télésurveillance	La télésurveillance : principes généraux, responsabilités, interventions et comptes-rendus.
Vol, malveillance	La malveillance : principe physique, détection, alarme moyen de défense et limites de l'action.
Prévention Santé et Environnement	Principes généraux de vie en société et en entreprise.
Matières Générales Contenu général	
Français / Histoire Géographie/Education civique	Maîtrise du français oral et écrit, orthographe, technique de résumé.
Maths / Physique	Exercices de calculs appliqués aux sciences physiques, à la technologie et à l'économie.
Anglais	Maintien et développement des connaissances.

*Le domaine professionnel est organisé par module en demi-journée ou journée complète

L'alternance

Le statut juridique retenu pour encadrer cette formation est le contrat de professionnalisation, le Compte personnel de formation transition professionnelle (anciennement CIF) ou la formation individuelle avec stages obligatoires. Le contrat en alternance permet au candidat de bénéficier d'apports théoriques et pratiques au cours de sa formation et à l'entreprise d'embaucher des jeunes motivés et formés au métier de la sécurité.

L'apprenant alterne 2 jours de formation à AXE Formation : le lundi et mardi, (sur le site d'AXE Formation au Mans) et le reste du temps travaille en entreprise.

L'apprenant est assujéti à la même réglementation que les autres salariés et travaille donc 35 heures hebdomadaires (les cours étant inclus dans le temps de travail).

Les personnes titulaires d'un diplôme de niveau V ou supérieur seront dispensées des journées d'enseignement général du mardi.

CAP Agent de Sécurité

août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19	janv-20	févr-20	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20											
jeu 01	dim 01	mar 01	7	ven 01	féried	dim 01		dim 01	mer 01	ven 01	féried	lun 01	8,5								
ven 02	lun 02	8,5	mer 02	7	sam 02	lun 02	8,5	jeu 02	dim 02	lun 02	8,5	jeu 02	sam 02	mar 02	8,5						
sam 03	mar 03	6,5	jeu 03	7	dim 03	mar 03	6,5	ven 03	lun 03	8,5	mar 03	6,5	ven 03	dim 03	mer 03						
dim 04	mer 04	ven 04	7	lun 04	8,5	mer 04	sam 04	mar 04	6,5	mer 04	sam 04	lun 04	8,5	jeu 04							
lun 05	jeu 05	sam 05	mar 05	6,5	jeu 05	dim 05	mer 05	jeu 05	dim 05	mar 05	6,5	ven 05									
mar 06	ven 06	dim 06	mer 06	ven 06	lun 06	8,5	jeu 06	ven 06	lun 06	8,5	mer 06	sam 06									
mer 07	sam 07	lun 07	7	jeu 07	sam 07	mar 07	6,5	ven 07	sam 07	mar 07	6,5	jeu 07	dim 07								
jeu 08	dim 08	mar 08	7	ven 08	dim 08	mer 08	sam 08	dim 08	mer 08	ven 08	féried	lun 08	8,5								
ven 09	lun 09	8,5	mer 09	7	sam 09	lun 09	8,5	jeu 09	dim 09	lun 09	8,5	jeu 09	sam 09	mar 09	8,5						
sam 10	mar 10	6,5	jeu 10	7	dim 10	mar 10	6,5	ven 10	lun 10	8,5	mar 10	6,5	ven 10	dim 10	mer 10						
dim 11	mer 11	ven 11	7	lun 11	féried	mer 11	sam 11	mar 11	6,5	mer 11	sam 11	lun 11	8,5	jeu 11							
lun 12	jeu 12	sam 12	mar 12	6,5	jeu 12	dim 12	mer 12	jeu 12	dim 12	mar 12	6,5	ven 12									
mar 13	ven 13	dim 13	mer 13	ven 13	lun 13	8,5	jeu 13	ven 13	lun 13	féried	mer 13	sam 13									
mer 14	sam 14	lun 14	8,5	jeu 14	sam 14	mar 14	6,5	ven 14	sam 14	mar 14	6,5	jeu 14	dim 14								
jeu 15	féried	dim 15	mar 15	6,5	ven 15	dim 15	mer 15	sam 15	dim 15	mer 15	ven 15	lun 15	7								
ven 16	lun 16	8,5	mer 16	sam 16	lun 16	8,5	jeu 16	dim 16	lun 16	8,5	jeu 16	sam 16	mar 16	7							
sam 17	mar 17	6,5	jeu 17	dim 17	mar 17	6,5	ven 17	lun 17	8,5	mar 17	6,5	ven 17	dim 17	mer 17	7						
dim 18	mer 18	ven 18	lun 18	8,5	mer 18	sam 18	mar 18	6,5	mer 18	sam 18	lun 18	8,5	jeu 18	7							
lun 19	jeu 19	sam 19	mar 19	6,5	jeu 19	dim 19	mer 19	jeu 19	dim 19	mar 19	6,5	ven 19	7								
mar 20	ven 20	dim 20	mer 20	ven 20	lun 20	8,5	jeu 20	ven 20	lun 20	8,5	mer 20	sam 20									
mer 21	sam 21	lun 21	8,5	jeu 21	sam 21	mar 21	6,5	ven 21	sam 21	mar 21	8,5	jeu 21	féried	dim 21							
jeu 22	dim 22	mar 22	6,5	ven 22	dim 22	mer 22	sam 22	dim 22	mer 22	ven 22	lun 22										
ven 23	lun 23	8,5	mer 23	sam 23	lun 23	jeu 23	dim 23	lun 23	8,5	jeu 23	sam 23	mar 23									
sam 24	mar 24	6,5	jeu 24	dim 24	mar 24	ven 24	lun 24	7	mar 24	6,5	ven 24	dim 24	mer 24								
dim 25	mer 25	ven 25	lun 25	8,5	mer 25	féried	sam 25	mer 25	7	mer 25	sam 25	lun 25	8,5	jeu 25							
lun 26	8,5	jeu 26	sam 26	mar 26	6,5	jeu 26	dim 26	mer 26	7	jeu 26	dim 26	mar 26	6,5	ven 26							
mar 27	8,5	ven 27	dim 27	mer 27	ven 27	lun 27	8,5	jeu 27	7	ven 27	lun 27	8,5	mer 27	sam 27							
mer 28	sam 28	lun 28	8,5	jeu 28	sam 28	mar 28	6,5	ven 28	7	sam 28	mar 28	6,5	jeu 28	dim 28							
jeu 29	dim 29	mar 29	8,5	ven 29	dim 29	mer 29	sam 29	dim 29	mer 29	ven 29	lun 29										
ven 30	lun 30	7	mer 30	sam 30	lun 30	jeu 30	lun 30	8,5	jeu 30	sam 30	mar 30										
sam 31		jeu 31		mar 31	ven 31		mar 31	6,5		dim 31											
17,0	41,0	97,0	25,5	25,5	34,0	60,5	42,5	34,0	34,0	69,0	0	26	13	26	19,5	26	19,5	32,5	19,5	26	0

TOTAL HEURES FORMATION :

480,0	: Formation au Centre de Formation Professionnelle (enseignement professionnel)
208	: Formation au Centre de Formation Professionnelle (enseignement général)
	: Vacances scolaires
	: jours fériés